Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 040-924781818-20261024-D_26_10_02-CC

	Mont de Eau Agglo	**DÉCISION**
	Nomenclature Acte : 1.1.1 – Décision relatifs aux marchés publics	**N°d-26-10-02**

Objet : FOURNITURE DES AUTOMATES DE TÉLÉGESTION

Le Directeur de Mont de Eau Agglo ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL-26-06-04 du Conseil d'administration en date du 01 juin 2026.par laquelle le conseil d'administration a délégué certaines attributions au Directeur, au titre de l'article R. 2221-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à signer les marchés,

Expose :

Une procédure adaptée a été lancée le mercredi 22 juillet 2026 sur le site du journal d'annonces légales « Le Moniteur », sur la plateforme de demat-ampa.fr pour une remise d'offre au jeudi 03 septembre 2026, conformément aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, afin de désigner l'attributaire du marché relatif à la fourniture des automates de télégestion.

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant sur la qualité 40 points, le prix des prestations 50 points, l'environnement 10 points, l'offre la plus avantageuse a été présentée par la société PERAX 151 RUE EUCLIDE -31620 BOULOC, pour un montant de 125 113,70 €uros HT ; Soit 150 136,44 €uros TTC.

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'assainissement

Décide d'intervenir à la signature du marché dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan, le 24 OCT. 2026

Patrice MARBOUTIN,
Directeur de Mont de Eau Agglo

RÉGIE EAU ASSAINISSEMENT

La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)